

FACCO



RAPPORT ANNUEL 2021





édito

**Christophe
Carlier**

Président de la **FACCO**



Impossible de démarrer cet édito sans avoir une pensée pour notre ami Michel Meunier, Président du Comité Communication et retraité fin 2019, parti trop tôt en combattant le Covid-19. Il est une des trop nombreuses victimes que nous déplorons depuis plus d'un an maintenant.

Et pendant ce temps, notre industrie continue à bien se porter. Comme nous le suspicions l'an dernier à la même époque, l'engouement des français pour les animaux de compagnie s'est encore renforcé à l'occasion des confinements successifs. Espérons seulement que la fin de la pandémie, les retours au bureau et les envies de voyages ne laissent pas la place à une épidémie d'abandons contre laquelle aucun vaccin ne pourra rien. J'ai envie de croire que l'éveil de notre société à la notion de bien-être animal, tant pour les animaux de compagnie que pour les animaux de rente permettra d'éviter cet écueil.

Et pendant ce temps, les législateurs français et européens continuent d'être particulièrement actifs, même si nous continuons de noter un manque criant d'harmonisation. La volonté française de maintenir les consignes de tri contre l'avis de la Commission Européenne en est un exemple supplémentaire. En cette période compliquée, le secrétariat de la FACCO a su démontrer son adaptabilité pour assurer ses missions quotidiennes et continuer son travail d'influence auprès des décideurs nationaux et de notre fédération européenne, la FEDIAF.

Et pendant ce temps, la prise de conscience des enjeux de développement durable s'accélère partout dans le monde. En France, la loi AGEC ainsi que le projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique, et le renforcement de la résilience face à ses effets, nous incitent à être encore plus vigilants et pro-actifs. Même si nos adhérents ont depuis longtemps intégré individuellement ces sujets, nous pouvons nous féliciter de la renaissance de notre Comité Environnement. Il aura la lourde tâche de définir les objectifs communs de notre industrie et de les intégrer dans le pilier RSE de la stratégie de la FACCO.

Et si nous faisons le rêve de nous retrouver tous ensemble au mois de juin 2022 pour un grand moment de convivialité ? J'ai envie d'y croire ! En attendant, protégez-vous et portez-vous bien.



FACCO



C'est quoi la FACCO ?

La FACCO est la Fédération des fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers.

Créée en 1965, elle compte **34 adhérents** qui représentent 98% de la production et des ventes en France. La FACCO est membre de la FEDIAF (Fédération européenne de l'Industrie des aliments pour animaux familiers).



Sa mission

Être le référent de la nutrition des animaux de compagnie en garantissant la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments qui contribueront à leur bien-être.

Comment la FACCO assure t-elle sa mission ?

La FACCO s'entoure d'experts, de scientifiques, de nutritionnistes et travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et la Fediaf, notre association européenne. La FACCO et ses adhérents s'appuient sur **3 outils**, qui sont des **règles volontaires**. Ils viennent s'appliquer en sus de la réglementation :

01. Le guide nutritionnel, livre de chevet de tous les formulateurs pour concevoir des recettes équilibrées en fonction de leurs besoins physiologique et nutritionnel sur la base des dernières connaissances scientifiques.

02. Le code de bonnes pratiques d'étiquetage, dit « code Fediaf », complément indispensable à la réglementation, il fournit des explications et des orientations claires pour un étiquetage harmonisé au sein de l'UE.

03. Le guide de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, meilleur ami des responsables

qualité, il permet de maîtriser les risques sanitaires tout au long du procédé de fabrication, pour garantir la salubrité des aliments.

Ces guides et code sont élaborés par la FEDIAF, notre association européenne, à laquelle les experts de la FACCO participent activement. Le code FEDIAF et le guide de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication expliquent et complètent la réglementation officielle. Ils sont validés par la Commission Européenne et les experts nationaux de chaque État membre. Règles volontaires, oui, mais strictement encadrées ! Tous les adhérents de la FACCO s'engagent à suivre ces guides et sont, bien entendu, tenus d'appliquer la réglementation.

Le respect de la réglementation est garanti auprès des consommateurs par les autorités nationales, notamment par la DGCCRF et la DGAL, qui contrôlent régulièrement notre industrie.



La FACCO confirme son engagement pour la qualité



Pour la deuxième année consécutive, la FACCO est certifiée QUALI'OP. Toujours désireuse de mieux servir ses adhérents, la FACCO est en perpétuelle quête d'amélioration. La certification répond à cet objectif. Elle nous permet de formaliser nos bonnes pratiques tant sur le plan organisationnel que fonctionnel. QUALI'OP est un gage de confiance et d'efficacité pour nos adhérents quant au fonctionnement de notre fédération. Dans cette démarche, nous sommes accompagnés par la société Calix Conseil, pour faire vivre cette certification et continuer à nous améliorer.

La certification Quali'OP, qu'est-ce que c'est ?

“

Le référentiel Quali'OP est le seul référentiel qualité existant pour les associations professionnelles. Destiné à professionnaliser le secteur, l'activité et les métiers des organisations professionnelles, il représente à la fois un cahier des charges et un recueil du niveau de services. C'est un gage de confiance pour les interlocuteurs des associations professionnelles. (cedap.asso.fr).



C'est 11 engagements qui sont revus sous l'angle de la qualité, de la stratégie de la FACCO au suivi du budget en passant par l'organisation de la veille, les acquis de la FACCO sont mis sur papier et de nouvelles méthodes à acquérir mises en place.

L'audit de l'AFNOR

Le 3 mars 2021 nous avons été audités par Mme Catherine Lasserre auditrice pour l'AFNOR. Le rapport est concluant, nous répondons de nouveau aux exigences qualité du référentiel ! Extrait du rapport d'audit :

“

L'audit de surveillance 1 a confirmé la grande implication des équipes de la FACCO dans la démarche Quali'OP et la grande rigueur déployée par les équipes. La démarche Qualité gagne en maturité, travail remarquable pour une équipe de 2 personnes.

Le socle de Quali'OP pose de solides bases pour engager l'évaluation RSE de notre fédération en 2022 !

Objectif 2022-2024

Notre actuel plan stratégique prendra fin en 2021. Nous réfléchissons d'ores et déjà au futur de notre association. Reporté pour cause de pandémie, les administrateurs de la Facco se réuniront tout début 2022 pour un séminaire d'une journée dont la donnée de sortie sera l'actualisation de notre plan stratégique pour la période 2020-2024.

Les chiffres clés

- PARC DES ANIMAUX FAMILIERS 2020 -

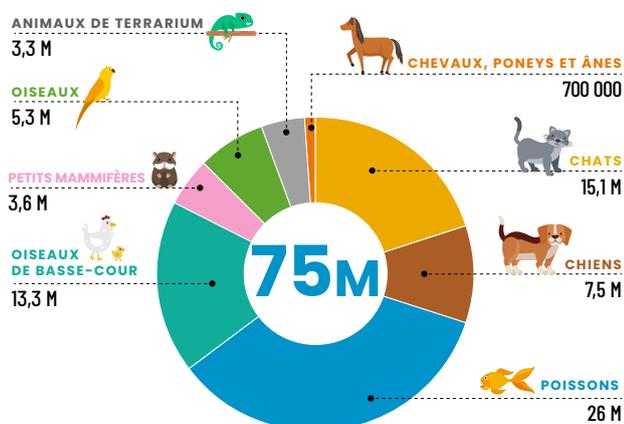
(Sources Kantar-Facco 2020)

50,5 %

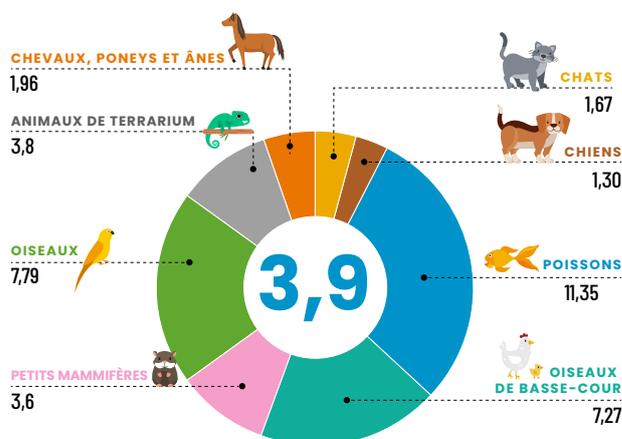
DES FOYERS FRANÇAIS POSSÈDENT UN ANIMAL DOMESTIQUE
UNE TENDANCE EN HAUSSE DEPUIS 2014.

La première **raison de possession** est l'amour des animaux, mais la dimension bien-être (soi-même ou celui des enfants) est de plus en plus importante. Dans le contexte de la crise sanitaire, le chien a davantage permis de réduire le stress et le chat a contribué à préserver le bien-être de ses maîtres.

NOMBRE D'ANIMAUX EN FRANCE EN 2020



NOMBRE MOYEN D'ANIMAUX PAR FOYER POSSESEUR EN 2020



43,5% des foyers possèdent au moins un chien ou un chat.

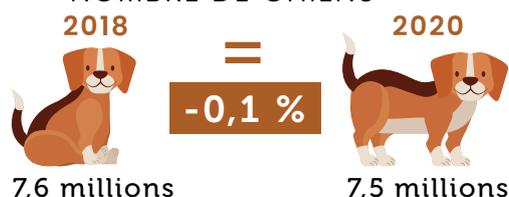
LES CHATS

NOMBRE DE CHATS



LES CHIENS

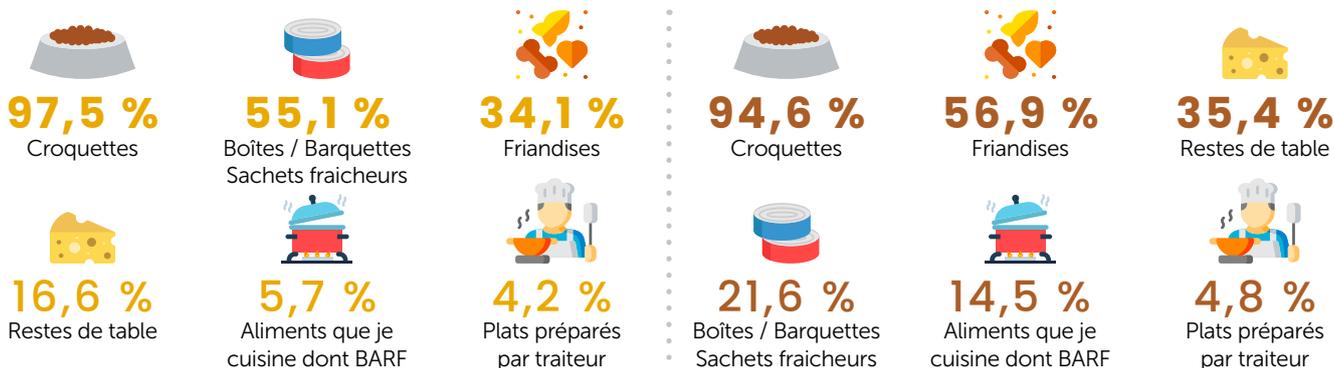
NOMBRE DE CHIENS



La **population féline augmente** tandis que la **population canine reste stable**.
Près d'**1 foyer français sur 3** possède un chat et **1 foyer sur 5** possède un chien

LEUR ALIMENTATION

Quels sont les différents types d'aliments donnés par les propriétaires ?





EN 2020, nos amis à plumes et à poils ont séduit de nouveaux propriétaires

Quelques points clés à retenir de l'enquête FACCO/ Kantar sur le parc des animaux familiers dont l'étude terrain s'est déroulée entre mi-septembre et mi-novembre 2020.

1 / Plus de chiots et de chatons !

Si le nombre de chats progresse de 6 % et le nombre de chiens reste stable, les taux de possession de chiots (1,0 en 2018 pour 1,5 en 2020) et de chatons (2,1 en 2018 pour 2,9 en 2020) progressent significativement. Sont-ce les signes annonciateurs d'une future croissance de la population féline et canine ? Rendez-vous en 2023 pour les résultats de la prochaine enquête!

2 / De nouveaux profils de possesseurs

Le profil des nouveaux possesseurs de chatons, peut d'ailleurs être mis en lien avec l'impact de la crise sanitaire puisque l'étude met en évidence une forte progression chez les cadres - très probablement en télétravail, vivant en appartement et adoptant un animal pour la première fois. L'enquête montre également davantage de cadres chez les possesseurs de chien par rapport aux années précédentes mais cette tendance est moins marquée que pour le chat.

3 / Des modes d'acquisition en mutation ?

Pour les chiens, l'étude montre une hausse significative des adoptions auprès des élevages et des refuges depuis 2018 (respectivement 10 % pour les élevages et 12 % pour les refuges), mais cette augmentation est compensée par la baisse des acquisitions entre particuliers, un circuit qui, bien qu'étant le 1^{er} mode d'adoption de chiens, est en perte de vitesse depuis plusieurs années. Pour les

chats, il n'y a pas de réelles évolutions entre 2018 et 2020, plus des $\frac{3}{4}$ des chats proviennent d'un particulier, d'un membre de la famille ou d'un ami, ou bien ont été trouvés.

4 / Les friandises ne connaissent pas la crise

Autre effet probable lié à nos nouveaux modes de vie/ travail, les propriétaires ont donné plus de friandises à leurs chats (+10 points) et leurs chiens (+7 points)!

5 / Une alimentation saine, oui, mais aussi durable !

Enfin, nous avons introduit en 2020 deux nouvelles questions pour mieux connaître les critères de sélection des aliments par les propriétaires. Sans surprise, La santé / La nutrition est de loin le premier critère dans le choix des détenteurs de chiens (59%) et de chats (52%). En plus de ces critères, 2/3 des possesseurs de chiens et de chats trouvent important de choisir une alimentation durable, qui passe notamment par des produits fabriqués en France et perçus par les consommateurs comme étant « naturels ». A savoir que 82 % des produits vendus sur le marché français sont fabriqués dans notre beau pays.



Les chiffres clés

- PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES DE LA PROFESSION -

(Données économiques adhérents FACCO 2020)



34

ADHÉRENTS



39

UNITÉS DE PRODUCTION



2 006 361

TONNES de produits fabriqués



82 %

DES ALIMENTS vendus en France sont fabriqués en France !

LES VENTES EN FRANCE



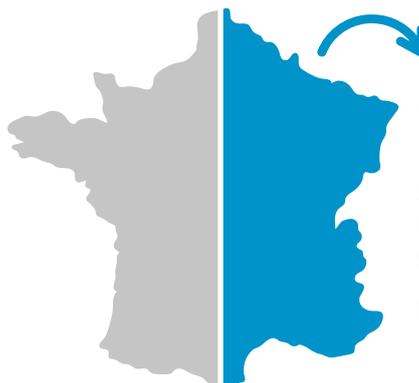
1 233 283 tonnes de produits vendus en France chaque année dont :

323 050 tonnes de produits humides (chiens/chats)

840 770 tonnes de produits secs (tous animaux)

23 785 tonnes d'aliments complémentaires.

EXPORTATION DE LA PRODUCTION



À L'EXPORT

50%

de la production est exportée, soit **997 472 tonnes.**

Une balance commerciale excédentaire de **738 millions d'euros.**

LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES



1 650 000 tonnes

DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE SONT VALORISÉS, DONT :

51%

proviennent de France

88%

de l'Union Européenne

12%

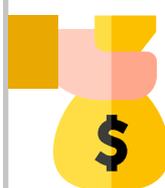
provient des Pays Tiers

L'IMPACT SUR L'EMPLOI



7 000 emplois directs

et plus de **14 000 emplois indirects**
20 000 foyers français dépendent, pour tout ou partie, de l'industrie.



LES INVESTISSEMENTS DANS LA RECHERCHE

100 millions d'euros

investis par l'Industrie pour améliorer les produits et la technologie des usines de production.

Les chiffres clés

- COMMUNICATION 2020 -

1 point
presse

5 communiqués
de presse

130
retombées presse

7 vidéos

21 contenus
site internet

23k
visites sur le
site web



45 TEMPS

pour une année sous le signe

Janvier

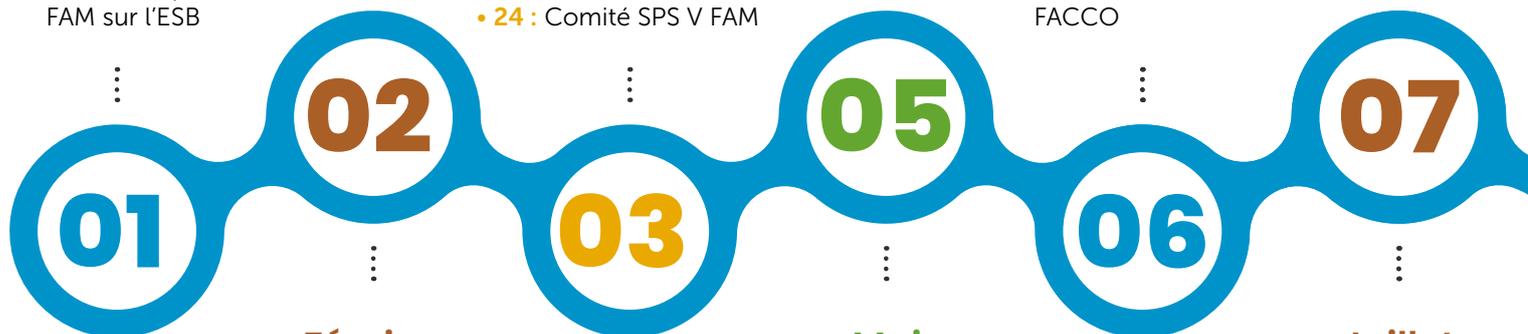
- **7** : Vœux de l'ordre des vétérinaires
- **7** : Point presse : les guides et code FEDIAF
- **14** : Réunion avec le SIFCO
- **22** : Réunion avec le SNIA et l'AFCA-CIAL
- **24** : Réunion avec le MTE sur la rubrique ICPE 3642
- **27** : Audition de la FACCO dans le cadre de la mission gouvernementale de Loïc Dombreval sur le bien-être des animaux de compagnie
- **28** : Groupe de travail FAM sur l'ESB

Mars

- **4** : Audit QUALI'OP
- **4** : Lancement de la base de données réglementaires FACCO
- **5** : Audition FACCO/ KANTAR/I-CAD/ PROM'ANIMAL sur la consolidation des chiffres de possession dans le cadre de la mission gouvernementale de Loïc Dombreval sur le bien-être des animaux de compagnie
- **24** : Comité SPS V FAM

Juin

- **5** : Réponse à la consultation du projet de décret sur les consignes de tri
- **18** : AG FEDIAF en virtuel
- **18** : Comité des Partenaires/MTE expérimentation sur l'affichage environnemental
- **30** : Groupe de travail FAM sur les coproduits
- **30** : Réactivation du Comité Environnement FACCO



Février

- **4** : Réunion avec la DGCCRF, la DGPE et l'INAO sur le petfood BIO
- **7** : Rencontre avec la FICT
- **20** : Rencontre avec Prom'Animal
- **26** : Salon de l'agriculture - rencontre du réseau international

Mai

- **14** : 1^{ère} AG de la FACCO en virtuel
- **29** : Réponse à la consultation du projet de décret sur les biodéchets

Juillet

- **1^{er}** : Lancement du GT Article 50 – guide sur la notification des auto-contrôles
- **15** : Lancement du GT stratégie de communication de la FACCO
- **24** : Rencontre avec FAM

FORTS

de la qualité !

Octobre

- **15** : 1^{ère} cellule Brexit avec FAM/DGAI/SER Londres
- **16** : Formation Hygiène Sécurité Environnement
- **20** : Participation à la Commission AFNOR V18A Alimentation animale
- **28** : Réponse à la consultation sur le projet d'arrêté cahier des charges des éco-organismes de la filière REP - pénalités point vert

Août

- **27** : Réunion CITEO

Décembre

- **18** : Comité des Partenaires / expérimentation sur l'affichage environnemental

08

09

10

11

12

Septembre

- **1^{er}** : Accueil de Camille, apprentie à la FACCO
- **10** : Lancement du GT étiquetage des facteurs d'appétence
- **23** : Webinaire BREXIT DGAI/DGDDI
- **29** : Rencontre FACCO, PRODAF, Prom'Animal et Jardineries et Animaleries de France

Novembre

- **3** : Diffusion du livret d'accueil pour les nouveaux adhérents
- **3** : Réunion I-CAD, FACCO, Prom'Animal et Kantar sur les chiffres de la population animale
- **6** : Présentation du guide plantes par l'AFCA-CIAL
- **9** : Cellule Brexit
- **10** : GT coproduits avec FAM
- **10** : Réunion FACCO/ cabinet du ministre de l'économie : point vert.
- **13** : Réunion MTE : cahier des charges des éco-organismes de la REP emballages ménagers
- **17** : 1^{ère} cellule IAHP avec FAM/DGAI
- **19** : Réponse à la consultation sur le projet d'arrêté métrologie
- **26** : Comité SPS V avec FAM

Acronymes et Abréviations :

AFCA-CIAL : Association des fabricants de compléments pour l'alimentation animale
AG : Assemblée générale
AGEC : Anti-gaspillage et économie circulaire
AFNOR : Association française de normalisation
CPME : Confédération des petites et moyennes entreprises
DGAI : Direction générale de l'alimentation
DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGDDI : Direction générale des douanes et droits indirects

DGPE : Direction générale de la performance économique
ESB : Encéphalopathie spongiforme bovine
FAM : FranceAgrimer
FEDIAF : Fédération européenne de l'industrie des aliments pour animaux familiers
FICT : Fédération française des industriels charcutiers traiteurs
GT : Groupe de travail
IAHP : Influenza aviaire hautement pathogène
I-CAD : Identification des carnivores domestiques
ICPE : Installations classées protection de l'environnement

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité
MTE : Ministère de la transition écologique
PFMA : Pet food manufacturers association (= FACCO anglaise)
PRODAF : Syndicat des professionnels de l'animal familial
REP : Responsabilité élargie du producteur
SCC : Société centrale canine
SER : Service économique régional
SNIA : Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale
SPS : Sanitaire et phytosanitaire



Focus temps forts

DIFFICILE D'ÉVOQUER 2020 SANS REVENIR SUR LA COVID-19

Février

26 février : Echanges avec la DGAL sur les animaux de compagnie et le Covid-19.

29 février : Hong Kong notifie à l'OIE le cas d'un chien testé positif au Covid-19.

Mars

2 mars : Mise en place par FranceAgrimer d'une veille export dédiée aux conséquences du coronavirus et saisine en urgence de l'ANSES par la DGAL.

3 mars : Note de réserve de la Fediaf sur le risque de transmission du Covid-19 par les chiens et les chats et sur la salubrité de nos produits.

9 mars : Publication de l'avis de l'ANSES sur le rôle potentiel des animaux domestiques dans la propagation du virus.

14 mars : Annonce de la fermeture des commerces non essentiels. La Facco envoie une note en urgence à nos parties prenantes pour les sensibiliser sur le caractère essentiel de notre industrie et de son réseau de distribution.

15 mars : Coordination avec Prom'Animal et envoi de données chiffrées à nos parties prenantes sur la répartition des ventes dans les différents circuits de distribution.

16 mars :

 Publication de l'arrêté du 15 mars précisant la liste des commerces pouvant ouvrir, incluant tous nos circuits de distribution. Notre secteur d'activité est reconnu comme essentiel.

 La Fediaf met à disposition un modèle de courrier

à destination des autorités nationales pour demander l'ouverture des animaleries.

 Communiqué de presse de la Fediaf et du GAPFA pour rassurer les propriétaires d'animaux de compagnie.

17 mars : Interview de la Facco (Aurélié BYNENS) sur la disponibilité de nos produits par Katia Renard, 30 millions d'amis. Article mis en ligne le lendemain.

18 mars : Un chat belge est contaminé par son maître (diffusion dans la presse le 27 mars).

23 mars : Publication des « *green lanes* » par la Commission pour faciliter le transport des biens dits essentiels.

25 mars : Nos parties prenantes sollicitent nos adhérents par l'intermédiaire de la Facco pour aider les refuges.

27 mars : Publication du communiqué de presse de la Facco.

Avril

10 avril : Envoi d'un courrier à nos parties prenantes pour obtenir des mesures afin de faciliter l'emploi.

15 avril : Interview de la Facco (Christophe Carlier) par la Semaine Vétérinaire sur l'impact du Covid-19 sur notre industrie, notre réaction et nos actions face à la crise.

23 avril : La Fediaf demande à la Commission Européenne des mesures pour faciliter la gestion des dossiers d'additifs.



Légende

-  Actions Facco/ Fediaf
-  Contexte global
-  Actions Facco/ Fediaf dans un contexte global

30 avril :

-  Échanges avec une sénatrice sur l'impact du Covid-19 sur notre industrie.
-  La Commission Européenne accepte d'étudier les dossiers d'additifs au cas par cas.

Mai

2 mai : Envoi de différentes demandes relatives :

-  Au transport,
-  À la prolongation d'utilisation des additifs ainsi qu'une demande de flexibilité des services de contrôle sur l'étiquetage,
-  À la publication du décret sur les activités essentielles

4 mai : 1^{er} retour à nos parties prenantes sur l'aide fournie par les adhérents de la Facco aux refuges et associations.

6 mai : Réponses de la Sénatrice sur nos questions relatives à l'activité partielle.

7 mai : Publication d'une question écrite (QE) sur l'urgence d'une dérogation de la circulation des poids lourds (QE n°15909) suite à notre demande.

12 mai : Envoi d'une demande officielle de bienveillance à la DGCCRF concernant l'étiquetage de la gomme cassia sur les produits humides destinés aux aliments pour animaux familiers.

14 mai : Publication de la QE sur le report des obligations en matière d'alimentation animale (demande de flexibilité pour la gomme cassia) (QE

n°16014) et sur l'inscription de notre secteur à la liste des activités essentielles à la vie du pays (QE n°16015) suite à nos demandes.

18 mai : Publication par la Commission européenne d'un Q&A sur les animaux domestiques et les animaux d'élevage.

Juillet

10 juillet : Réponse de la DGCCRF à notre demande du 12 mai relative à la gomme cassia.

Octobre

29 octobre : Début du 2^{ème} confinement.

Décembre

15 décembre : Fin du 2^{ème} confinement.

COVID-19

Tout au long de cette crise, la Facco a envoyé à ses adhérents une veille dédiée à la Covid-19 pour les aider au mieux à traverser cette crise.

Comité Technique

Des experts à votre service !

Le Comité Technique prend en charge les standards et recommandations nutritionnelles, de fabrication, de méthodes analytiques et d'hygiène, ainsi que la communication produit et les allégations qui l'accompagnent. Il participe aux travaux sur la réglementation officielle et les règles volontaires concernant les additifs, les substances indésirables et l'étiquetage.



Pierre Jaouen

(Sopral)

Vice-président du comité Technique



Les missions

- 🐾 **Analyser** les textes européens et français issus de la veille effectuée par la FEDIAF et la FACCO.
- 🐾 **Collaborer** avec nos autorités de tutelle pour qu'elles comprennent et tiennent compte de nos spécificités.
- 🐾 **Contribuer** à la formation et à l'information de l'ensemble des adhérents.
- 🐾 **Participer** activement aux travaux de la FEDIAF.

Les chantiers de 2020

- 🐾 **Base de données réglementaires**, la nouvelle alliée des adhérents ! : depuis mars 2020, les adhérents de la Facco ont accès à une base de données réglementaires où ils trouveront la liste des textes en vigueur (réglementaires et infra), les supports des différents ateliers et formation, ainsi qu'une liste de liens utiles. La FAQ est en chantier et est attendue d'ici la fin de l'été.
- 🐾 **Adaptation de l'e-learning FEDIAF**, une formation en français accessible à tous : L'e-learning de la FEDIAF sur l'étiquetage des aliments pour animaux a été entièrement traduit et adapté en français. Il sera mis en ligne sur notre site internet et accessible par tous. A vos diplômes, nous espérons que vous serez nombreux à franchir la barre des 75 % de bonnes réponses. Sortie prévue pour juin 2021 !
- 🐾 **Métrologie**, une mise à jour attendue : la DGCCRF souhaite actualiser le décret et l'arrêté datant de 1978 relatif à la métrologie (=science des mesures). Les experts ont soulevé plusieurs points comme l'apposition du code emballeur et du métrologique. Des demandes de clarification ont été envoyées à la DGCCRF. Le dossier est en cours.
- 🐾 **Ionisation** ou l'exception française : Contrairement aux autres états membres de l'UE, la France a transposé la directive relative à l'ionisation en incluant les aliments pour animaux dans son champ d'application. Aujourd'hui, les experts de la Facco travaillent à la réalisation d'un dossier pour autoriser l'ionisation des friandises pour animaux familiers fabriqués à partir de matières d'origine animale. Ce dossier sera ensuite transmis à l'ANSES pour évaluation avant une éventuelle adaptation du droit national.

Comité Matières Premières & Commerce International

Accompagner, mutualiser, faciliter

Le Comité Matières Premières & Commerce International articule ses travaux autour de deux problématiques : la disponibilité des matières premières valorisées par notre industrie et l'accès aux marchés des pays tiers.



Robin Balas

(Royal Canin)

*Président du comité Matières
Premières & Commerce International*

Transports des sous-produits animaux, une route se dessine. Pour ne pas contaminer les produits de la chaîne alimentaire, qu'elle soit humaine ou animale, il est exigé d'utiliser des citernes dédiées pour le transport des sous-produits animaux et celui des matières premières liquides ou pulvérulentes destinées à l'alimentation humaine. Cela entraîne mécaniquement des transports à vide. Le chantier de 2020 a permis de déterminer toutes les séquences de transports de matières premières alternées actuellement permises, et celles qui ne le sont pas. Cette synthèse est en cours de validation par nos parties prenantes.

Les facteurs d'appétence à l'étude. Nous avons eu la chance en 2020 de pouvoir compter parmi nos membres 2 fabricants de facteurs d'appétence, situation inédite pour la FACCO. Forts de ces nouveaux experts, nous avons créé un groupe de travail dédié à la rédaction d'une note faisant l'état de l'art réglementaire en la matière (cf. p. 19 GT 5 « Facteurs d'appétence »)

L'influenza aviaire fait son retour. En novembre 2020, l'influenza aviaire a rejoint le Covid-19 au rang des crises sanitaires mondiales. Elle porte à conséquences en stressant un marché des matières premières déjà tendu et en bloquant l'accès à certains marchés pays tiers. Cependant grâce à la

réactivité de la DGAL et FranceAgriMer qui n'ont pas tardé à organiser des cellules sanitaires et export, à l'efficacité de la filière amont, la crise s'endigue en 2021. Nous œuvrons déjà à rouvrir les marchés des pays tiers d'intérêt pour notre industrie.

Le Royaume-Uni devient un pays tiers et un marché prioritaire. Plusieurs fois reporté, longuement débattu et menaçant d'une rupture dure avec l'Union Européenne, le BREXIT est finalement devenu effectif au 1^{er} janvier 2021 et délivre un accord signé in extremis. Absent de l'accord UE-GB le volet sanitaire, les produits agri-agroalimentaires britanniques importés doivent donc répondre aux exigences prévues par la réglementation européenne dans le cas des pays tiers. Dans le sens export, les produits petfood peuvent encore exporter sans prénotification ni certificat sanitaire jusqu'au 1^{er} octobre. Les contrôles physiques à des postes frontaliers dédiés n'interviendront qu'au 1^{er} janvier 2022. La FACCO, la FEDIAF, les autorités françaises et l'ambassade sont plus que mobilisées pour accompagner les opérateurs jusqu'au bout, pour sécuriser le premier marché de l'industrie du petfood français (170 M€ / an).



Comité Communication

Ce qui va sans dire, va toujours mieux en le disant !

Le Comité Communication élabore la stratégie de communication de la FACCO. Il identifie les enjeux de société et met en place des projets destinés à alimenter nos prises de paroles et nos réseaux sociaux.



Présidence vacante
Comité Communication

Une nouvelle stratégie à l'externe, et en interne !

Après 3 ans de mise en place des fondamentaux de notre communication, l'heure était à l'actualisation de notre stratégie. Nos messages, nos interlocuteurs et nos outils ont été passés au peigne fin à travers la réflexion d'un groupe de travail dédié ! (cf. p. 18 GT 3 « Stratégie de Communication ») De nouveaux outils et actions de communication externe ont vus le jour pour les années à venir, et les outils internes déjà mis en place en 2020 ont été entérinés :

- 🐾 **Le rapport annuel**
- 🐾 **Le livret d'accueil des nouveaux adhérents**
- 🐾 **La newsletter**

La chasse aux INFOX continue

Repetito mater studiorum est - « la répétition est mère de l'apprentissage » - l'année 2019 faisait la chasse aux idées reçues dans la série des Vrai-Faux du Petfood. En 2020-2021, la série s'étoffe et nous répétons les réponses aux lieux communs de notre industrie sous un format presse qui se décline en 4 ACTES :

ACTE 1 : la série les vrais-faux du petfood

ACTE 2 : place à la transparence

ACTE 3 : on ne badine pas avec la santé

ACTE 4 : la fabrication en question

L'enquête FACCO-Kantar 2020 sur la population animale

La phase terrain de notre enquête biannuelle sur le parc animalier français s'est tenue au quatrième trimestre 2020. A la fin d'une année exceptionnelle pendant laquelle nos habitudes de vie ont radicalement changé, le rôle de l'animal dans les foyers est un sujet au cœur de l'actualité. Retrouvez la synthèse des résultats en pages 6 et 7.



Comité Environnement

Pour une industrie respectueuse de l'environnement

Le Comité suit les évolutions réglementaires françaises et européennes liées à l'environnement mais aussi à la santé et à la sécurité au travail. Il collabore avec nos parties prenantes afin de mettre en œuvre une réglementation juste et proportionnée pour notre industrie.

Son champ d'action :

- 🐾 Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 🐾 Les meilleures techniques disponibles (MTD ou BREF en anglais)
- 🐾 Les emballages et les déchets
- 🐾 Le PEFCR, méthodologie pour déterminer l'empreinte environnementale de nos produits basée sur l'analyse du cycle de vie
- 🐾 L'étiquetage environnemental et les consignes de tri
- 🐾 La quatrième partie du code du travail dédié à la santé et à la sécurité au travail



Jean-Michel Laffargue

(Hill's Pet Nutrition France)

Président du Comité Environnement

Mieux informer pour moins gaspiller ?

La loi AGEC du 10 février 2020 s'est donnée l'ambition de lutter contre le gaspillage et transformer notre économie linéaire en circulaire. Elle fixe ainsi des objectifs de réduction de plastique, de réutilisation et de réemploi des déchets, entre autres. Une des composantes de ces problématiques est le recyclage. Le constat est clair, si les matériaux recyclables ne sont pas recyclés, c'est que le tri n'est pas fait et ce parce que les consommateurs sont mal informés. Revoir les informations affichées sur les emballages est donc indispensable. La conclusion s'impose de logique au contraire des moyens pour y arriver. La loi a projeté en 2020 de se décliner en actes réglementaires visant à pénaliser l'affichage du Point Vert et à rendre obligatoire des consignes de tri. Deux problématiques majeures :

1 / Le calendrier prévu pour la mise à jour des emballages – plusieurs modifications en moins d'un an – ne prenait pas en compte la réalité industrielle, rendant la destruction des emballages non conformes inévitable.

2 / Les dispositions prévues allaient à l'encontre du marché unique européen.

Résultat, les dispositions pénalisant le point vert sont suspendues jusqu'à décision finale du Conseil d'Etat ; le projet de décret sur les consignes de tri a

fait l'objet d'un avis défavorable de la Commission Européenne, une nouvelle version doit voir le jour. Une harmonisation de telles initiatives au niveau européen est plus que jamais attendue.

Un score environnemental pour des achats vertueux.

La loi AGEC prévoit d'expérimenter un affichage informant les consommateurs sur l'impact environnemental des biens mis sur le marché. L'expérimentation pour le domaine agri-agroalimentaire est en cours et voit naître de nombreuses initiatives privées et sectorielles. Cet affichage, volontaire aujourd'hui, sera rendu obligatoire demain par la loi Climat & Résilience. L'industrie du petfood a la chance de disposer d'une méthode officielle européenne, le PEFCR petfood, qui s'appuie sur les analyses de cycle de vie (ACV) des produits pour calculer 16 catégories d'impact sur l'environnement. Le PEF doit être revu en 2021, nous avons donc fait le choix de ne pas participer à l'expérimentation en cours. Le défi suivant sera de transformer les résultats en critères lisibles et compréhensibles. A noter, une des limites de cette méthode, l'impact direct sur la biodiversité ou d'autres indicateurs comme le bien-être animal, demandés par les consommateurs, ne sont pas évalués.

Focus sur les

Les groupes de travail (GT) sont une émanation des différents comités de la Facco. Constitués d'experts volontaires réunis autour d'une problématique commune, ils sont limités dans le temps et sont animés par le Secrétariat. Les résultats de ces travaux sont ensuite remontés à la FEDIAF pour une harmonisation au sein de l'Europe.

01 Production biologique

Le travail du GT s'est poursuivi en 2020 et continue en 2021. Le GT a identifié les additifs indispensables sans lesquels il n'est pas possible de produire un aliment de qualité et équilibré. Il a ensuite rédigé les demandes d'autorisation pour ces additifs, qui ont été remontées au niveau national par le Secrétariat. Un groupe de travail s'est également constitué à la Fediaf auxquels participent les experts de la Facco. Nous vous rappelons qu'au 1^{er} janvier 2022 les cahiers des charges nationaux, dont le français, seront caduques.



02 Représentations graphiques

Les représentations graphiques des aliments et ingrédients les constituant sont soumises au principe de loyauté à l'égard du consommateur. A ce jour, aucune règle claire et précise n'existe pour les encadrer. Dans ses conclusions, le GT a proposé une grille d'analyse en prenant en compte le réalisme et la spécificité. Par exemple, si une darne de saumon est mise en valeur sur un emballage alors le fabricant doit inclure un tel ingrédient dans sa recette. Ce travail a été remonté à la Fediaf pour avis et expertise.



03 Stratégie de communication

La stratégie de communication FACCO établie en 2017 a réalisé les objectifs qu'elle s'était fixée, la mise en place des outils et procédures de base, la définition de nos messages et cibles de communication. L'objectif de communiquer à un grand public est lui devenu incompatible avec les ressources de la FACCO. Les travaux de 2020 ont donc réaffirmé et reprecisé nos 3 axes de communication. 1. La transparence, 2. L'expertise nutritionnelle, industrielle et environnementale, 3. Le bien-être. Pour porter plus efficacement nos messages, nous avons fait le choix de nous adresser aux acteurs de notre environnement proche, jouant un rôle dans l'industrie du petfood : le monde vétérinaire, les associations de consommateurs, les industries proches de la nôtre et nos ministères de tutelle.



groupes de travail

04 Étiquetage des glucides

L'étiquetage des glucides n'est pas obligatoire, mais il est fortement souhaité par les consommateurs. Le GT s'est appuyé sur les travaux du scientific advisory board de la Fediaf et suggère un modèle d'étiquetage volontaire. Il propose d'indiquer les glucides en utilisant l'ENA (= extractif non azoté) et de compléter l'information en indiquant l'amidon, les sucres totaux et les fibres alimentaires. Ces trois dernières valeurs sont obtenues par analyse. Le dossier a été transmis à la Fediaf pour avis et expertise.

05 Facteurs d'appétence

Le GT a réalisé un état de l'art réglementaire donnant des clés de compréhension aux fabricants tant de petfood que de facteurs d'appétence. Le fruit de ce travail a également été remonté à la Fediaf, en guise d'élément d'entrée à d'éventuelles futures réflexions sur le sujet.

06 Signalement des non-conformités

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les problématiques sanitaires rencontrées dans le secteur agri-agroalimentaire, la loi EGALIM prévoit dans son article 50 la communication systématique des auto-contrôles effectués par les usines qui seraient défavorables sur les produits et l'environnement. Le GT s'est consacré à la rédaction d'un guide de signalement de ces non-conformités. Il est actuellement éterné pour juger de son efficacité.

Gouvernance

La **FACCO** représente et promeut l'industrie française auprès de ses parties prenantes. Elle est la garante que les aliments mis sur le marché **sont sûrs et adaptés aux besoins nutritionnels des animaux de compagnie. Ces aliments sont accompagnés d'informations accessibles et transparentes.** Pour cela, nous travaillons avec l'aide de nos membres, en collaboration avec nos autorités de tutelle, notre fédération européenne la FEDIAF et les institutions et organisations voisines de notre profession.

La FACCO se compose d'un Conseil d'Administration, **organe décisionnel**, de 4 Comités qui en émanent et lui **rapportent les travaux réalisés**, et d'un Secrétariat qui **appuie ces instances** en apportant un **support technique et logistique** pour assurer la prise de décisions.

Le conseil d'administration & les membres du bureau

Les décisions et orientations stratégiques de l'industrie sont prises par le Conseil d'Administration. Il se réunit 3 fois par an et est renouvelé tous les 2 ans. Il peut compter jusqu'à 12 membres, comme c'est le cas aujourd'hui. Il est **doté d'un Bureau** comprenant le Président de la FACCO, les 2 vice-présidents et le Trésorier. **Il rapporte ses décisions à l'Assemblée Générale annuelle.**



Christophe Carlier
Royal Canin,
Président de la FACCO



Isabelle Taillandier
Nestlé Purina Petcare COF,
Vice-Présidente de la FACCO



Romain Dumas
Mars PF France,
Vice-Président de la FACCO



Jean-Charles Duquesne
La Normandise,
Trésorier de la FACCO



Philippe Domptail
Virbac Nutrition,
Administrateur de la FACCO



Yannick Gueho
Sopral,
Administrateur de la FACCO



Michel Guiot
United Petfood France,
Administrateur de la FACCO



Jean-Michel Laffargue
Hill's Pet Nutrition France,
Administrateur de la FACCO



Valérie Le Graët
Fidèle,
Administrateur de la FACCO



Stéphane Le Tellier
Néodis,
Administrateur de la FACCO



Nicolas Ouziel
Affinity PetCare,
Administrateur de la FACCO



Jérôme Tixier
Vitakraft,
Administrateur de la FACCO



Organisation

Les Comités

Ils sont chacun présidés et vice-présidés par un **membre élu**. Ils sont créés par décision du Conseil d'Administration pour **traiter des sujets d'importance de l'industrie**. Ils rapportent l'état d'avancement des travaux menés par les experts qui les composent 3 fois par an au Conseil et à l'Assemblée Générale annuelle.



Comité Technique
vice-présidé par
Pierre Jaouen



**Comité Matières
Premières &
Commerce
International**
présidé par Robin Balas



**Comité
Environnement**
présidé par Jean-
Michel Laffargue



**Comité
Communication**
présidence
vacante

Le Secrétariat de la FACCO

Le Secrétariat **apporte un support technique et logistique** au Conseil d'Administration et aux Comités pour **assurer la prise de décisions et leur bonne exécution**. Il représente la FACCO auprès des différentes parties prenantes.



Aurélie Bynens
Déléguée Générale
de la FACCO



Benjamin Petiteau
Chargé de mission
de la FACCO



Camille Weber
Apprentie
à la FACCO



Frédéric Geoffroy
DirCom
de la FACCO

Les 34 sociétés



A.T.M. PETFOOD
49160 LONGUE JUMELLES

ALFAPROD

ALFAPROD
80200 PERONNE



Affinity PetCare France
94150 RUNGIS



C&D Foods France
62200 BOULOGNE SUR MER



CODICO SAS
81240 SAINT AMANS VALTORET



CRUSTY FOOD
47260 VERTEUIL D'AGENAIS



Dechra Veterinary Product
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX



DEUERER PETCARE France
47300 VILLENEUVE SUR LOT



FARMINA
77230 VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN



FIDELE S.A.
22200 GUINGUAMP



HAMIFORM
56800 PLOERMEL



Hills Pet Nutrition SNC
06560 VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS



LA NORMANDISE
14500 VIRE NORMANDIE



LDCA
81100 CASTRES



MANE
56530 QUEVEN



MARS PF France
45550 SAINT DENIS-DE-L'HOTEL



NATURA PLUS ULTRA PET FOOD
47310 ESTILLAC



NEODIS
75016 PARIS

membres de la facco



Leur Bien-être, Notre Passion.®

NESTLÉ PURINA PETCARE
COF SAS
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX



NUTRISCIENCES
47240 CASTELCULIER



PETFOOD RUN
97861 SAINT PAUL



PPF
69006 LYON



Riga
59223 RONCQ



ROYAL CANIN
30470 AIMARGUES



SAGA NUTRITION
63120 COURPIERE



SAUVALE PRODUCTION
53200 CHÂTEAU-GONTIER



SOPRAL
35580 GUICHEN



SPF (DIANA PET FOOD)
56250 ELVEN



SYNERGIE PROD
49450 SEVREMOINE



UNITED PETFOOD
UNITED PETFOOD France
62126 WIMILLE



VERNON PIERRE SAS
41120 OUCHAMPS -LE
CONTROIS EN SOLOGNE



VETINNOV
11400 CASTELNAUDARY



VIRBAC NUTRITION
30600 VAUVERT



VITAKRAFT
91680 BRUYERES LE CHATEL



39 usines implantées partout en France



A.T.M. PETFOOD 49160 LONGUE JUMELLES
AFFINITY PETCARE 41330 LA CHAPELLE-VENDÔMOISE
ALFAPROD 80200 PERONNE
C&D RUE MONTEBELLO 62200 BOULOGNE SUR MER / RUE DE NEMOURS 62200 BOULOGNE SUR MER
CODICO SAS 81240 SAINT AMANS VALTORET
CRUSTY FOOD 47260 VERTEUIL D'AGENAIS
DEUERER PETCARE FRANCE 47300 VILLENEUVE SUR LOT
FIDÈLE S.A. 22200 GUINGUAMP
HAMIFORM 56800 PLOERMEL
LA NORMANDISE 14500 VIRE NORMANDIE

MANE 56530 QUEVEN
MARS PF FRANCE 67120 ERNOLSHEIM BRUCH / 45550 SAINT DENIS-DE-L'HOTEL
NATURA PLUS ULTRA PET FOOD 47310 ESTILLAC
NEODIS 16600 MORNAC
NESTLÉ PURINA PETCARE FRANCE SAS 27290 MONTFORT SUR RISLE / 42340 VEAUCHE / 62140 MARCONNELLE / 80800 AUBIGNY / 29300 QUIMPERLÉ
NUTRISCIENCES 47240 CASTELCULIER
PETFOOD RUN 97861 SAINT PAUL
RIGA 59223 RONCQ / 59960 NEUVILLE EN FERRAI

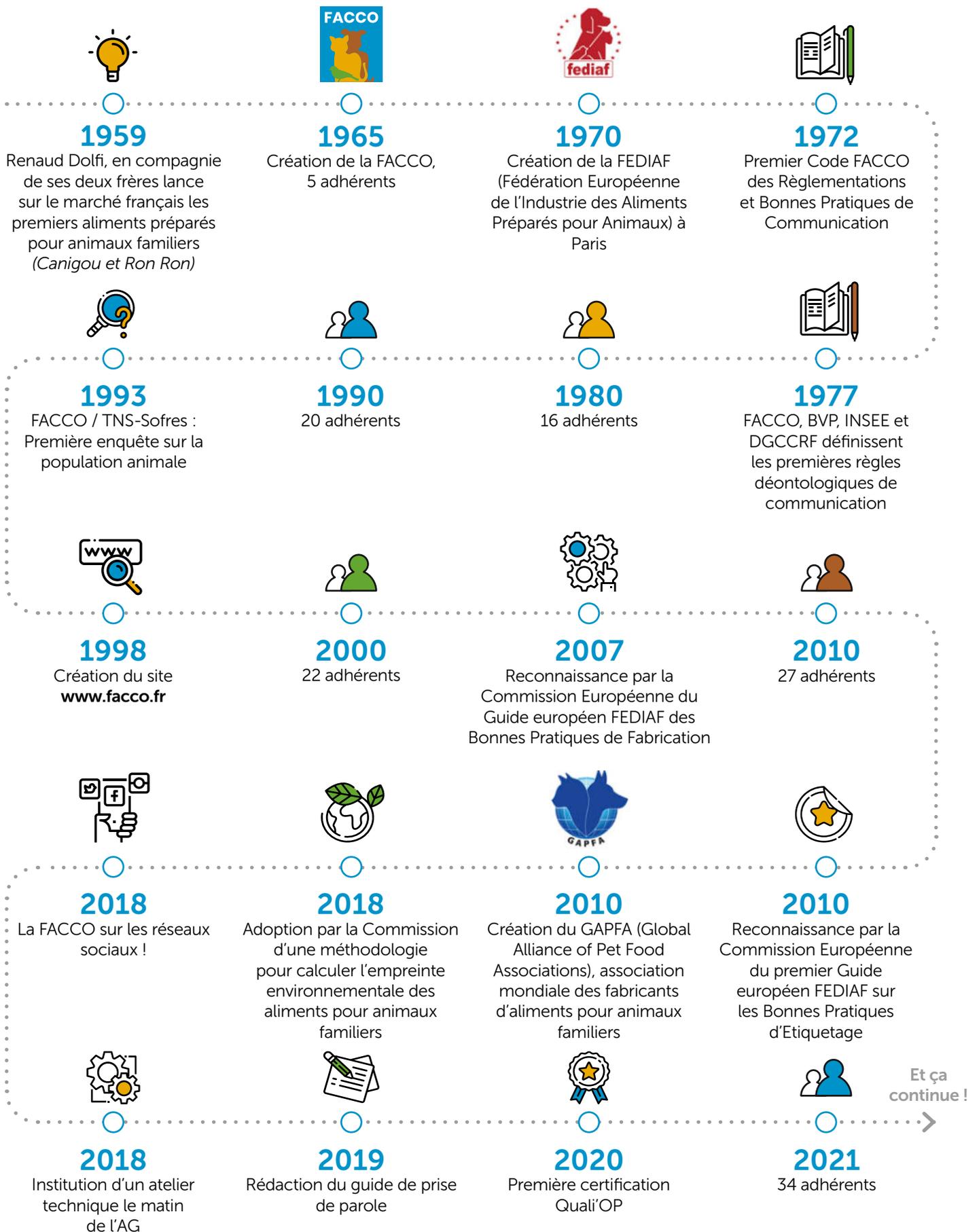
ROYAL CANIN 30470 AIMARGUES / 59258 LES RUES DES VIGNES
SAGA NUTRITION 63120 COURPIERE
SAUVALE PRODUCTION 53200 CHÂTEAU-GONTIER
SOPRAL 35580 GUICHEN
SPF 56250 ELVEN
SYNERGIE PROD 49450 SEVREMOINE
UNITED PETFOOD FRANCE 62126 WIMILLE 85140 SAINT MARTIN DESNOYERS / 03400 YZEURE / 77650 STE COLOMBE
VERNON PIERRE SAS 41120 OUCHAMPS LE CONTROIS EN SOLOGNE
VETINNOV 11400 CASTELNAUDARY
VIRBAC NUTRITION 30600 VAUVERT



Adieu l'ami...

MICHEL MEUNIER

Une histoire qui en dit long !



Et demain...



Aurélie Bynens

*Déléguée Générale
de la FACCO*

En rédigeant cette chronique l'année dernière à pareille époque, je pensais très sincèrement que nous aurions l'opportunité de nous retrouver pour partager un moment de convivialité. Hélas, nous vivons notre troisième confinement en un an. Nous voyons se dessiner les premières conséquences, bonnes ou mauvaises de la crise. Nous avons repensé notre façon de travailler. Le télétravail est devenu la norme et les réunions se font sous forme de visioconférence : nous en sommes tous à regretter une bonne vieille réunion en présentiel ! Avant la pandémie, certains experts se demandaient s'il était possible d'organiser virtuellement certains de nos rendez-vous « Facco » pour s'éviter de longs trajets, la réponse est oui ! Après ce test grandeur nature contraint et forcé, avec l'aval des membres, nous alternerons nos comités sous formes présentielle et distancielle. Cette nouvelle façon de travailler ou

les restrictions liées aux déplacements ont influencé les français sur leur mode de vie et/ou de consommation : comme le montre l'étude Prom'Animal, les français ont dépensé plus pour prendre soin de leur animal. Ces nouvelles habitudes ont aussi révélé l'importance de la place de l'animal dans les foyers des français. L'étude Kantar-FACCO 2020 montre l'évolution du profil des propriétaires : plus de primo-possesseurs et de cadres et plus de jeunes. Les signaux d'intention d'adoption se font également sentir, tant dans les résultats de l'étude que la hausse des demandes chez les éleveurs. L'avenir nous dira si ces intentions se confirment. En tout état de cause, il faut/faudra nourrir tout ce petit monde, la situation relève aujourd'hui d'un défi. La demande en aliments ne cesse de croître -et promet la même tendance en 2021- tandis que la disponibilité des matières premières est plus que tendue. Plusieurs causes, la pandémie a réduit très fortement voire stoppé la restauration hors foyer, diminuant la production de viande et donc de sous-produits animaux, nécessaires à nos recettes. L'influenza aviaire a dépeuplé nos élevages, la sécheresse a décimé nos récoltes, l'ogre chinois s'est réveillé et avec lui son appétit gargantuesque. L'assouplissement du feed ban (qui interdit de donner des protéines animales transformées, PAT, aux animaux d'élevage) va encore accroître les tensions sur la demande des PAT, sur un marché déjà ten-

du. Pour finir, certaines matières premières destinées traditionnellement à nos produits sont réorientées vers d'autres filières bénéficiant de subventions comme le biodiesel. Autre facteur à prendre en compte dans nos choix de matières et de formulation, l'engagement durable de nos produits. 2/3 des possesseurs de chiens et de chats trouvent important de choisir une alimentation durable, qui passe notamment par des produits fabriqués en France et perçus par le consommateur comme « naturels ». Cette évolution sociétale se reflète directement dans notre paysage réglementaire, qu'il soit français ou européen, qui vise à réduire l'impact environnemental de nos systèmes de production et modes de consommation. Nourrir plus d'animaux à qualité nutritionnelle et sanitaire équivalente, avec des ingrédients moins accessibles, tout en réduisant l'impact de notre activité sur l'environnement : voilà le défi passionnant que les adhérents de la Facco devront relever demain.



FACCO



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

ADHÉRENTS À LA FACCO NOUS NOUS ENGAGEONS
POUR L'EXIGENCE ET L'EXCELLENCE !



Un bien-être partagé !

- 🐾 Nous sommes tous soucieux du **bien-être animal**.
- 🐾 Nous respectons l'animal, sa **bonne santé** et son bien-être.

Contactez-nous !

01 48 03 29 11
facco@facco.fr

Suivez nous sur :



Des **aliments sûrs**.

- 🐾 **Nous nous engageons** pour la réalisation de formulations basées sur des données scientifiques pour le respect des besoins nutritionnels de l'animal.
- 🐾 **Nous nous engageons** pour la création de produits de qualité qui respectent les normes de sécurité sanitaire, françaises et européennes.

Une **information accessible**.

- 🐾 **Nous nous engageons** au respect des guides et code de bonnes pratiques FEDIAF dont l'engagement va au-delà de la réglementation UE.
- 🐾 **Nous nous engageons** pour être un organe de référence à l'écoute, pour guider et accompagner les propriétaires d'animaux de compagnie.
- 🐾 **Nous nous engageons** à mettre une information accessible à tous via www.facco.fr et nos réseaux sociaux.

Une démarche **respectueuse de l'environnement**.

- 🐾 **Nous nous engageons** à valoriser les matières premières non consommées dans l'alimentation humaine.
- 🐾 **Nous nous engageons** à mettre la protection de l'environnement au coeur de nos réflexions, en instaurant des pratiques responsables et durables communes.
- 🐾 **Nous nous engageons** à ce que nos aliments ne soient pas élaborés avec des matières issues d'espèces protégées.

facco.fr

